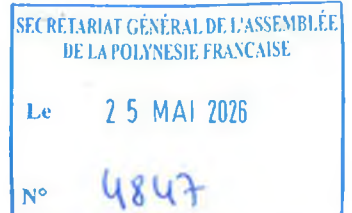




Groupe TAVINI HUIRAATIRA
Assemblée de la Polynésie

Question orale au gouvernement



Mme Maurea MAAMAATUAI AHUTAPU
Représentante de l'Assemblée de la Polynésie

N°17/2026/GTH/MM
Tāraho 'i, le 22 mai 2026.

À

Monsieur Oraihoomana TEURURAI,
Ministre du Foncier et du Logement, en charge de l'Aménagement

Objet : Communication à l'Assemblée des travaux préparatoires relatifs au foncier

Réf. :

- Colloque sur l'accès à la propriété foncière organisé par l'Assemblée de la Polynésie française les 14, 15 et 17 octobre 2025 ;
- Courrier n° 81/2025/APF/CAB/PR du 28 octobre 2025 relatif à la demande de communication du schéma directeur du foncier et du dossier préparatoire du projet de GIP foncier.

Ma question s'adresse à Monsieur Oraihoomana TEURURAI, Ministre du Foncier et du Logement, en charge de l'Aménagement.

Monsieur le ministre,

À l'occasion des travaux du colloque sur l'accès à la propriété foncière, organisé par l'Assemblée de la Polynésie les 14, 15 et 17 octobre 2025, deux documents importants ont été évoqués :

- d'une part, le projet de document intitulé « schéma directeur du foncier », élaboré au sein de la Direction des affaires foncières en lien avec l'ancien ministre du Foncier ;
- et, d'autre part, l'ensemble du dossier technique et législatif préparatoire relatif au projet de création d'un « groupe d'intérêt public » inspiré du modèle du GIRTEC en Corse.

Ces documents, issus de la gouvernance précédente du Pays, présentent un intérêt évident pour la représentation territoriale, dès lors qu'ils concernent directement les politiques publiques du

Groupe Tavini Huiraatira

foncier, de l'accès à la propriété, de la sécurisation des droits fonciers et de l'aménagement de notre territoire.

Par courrier n° 81/2025/APF/CAB/PR du 28 octobre 2025, Monsieur le président de l'Assemblée de la Polynésie, Antony GÉROS, avait officiellement saisi votre ministère afin de solliciter communication de ces deux documents.

Or, plus d'un an après cette demande officielle, aucune suite utile n'a été apportée à cette demande.

Aussi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous expliquer à la représentation de notre institution les raisons pour lesquelles ces documents n'ont toujours pas été communiqués ?

Pouvez-vous également indiquer si votre ministère entend transmettre sans délai à l'Assemblée de la Polynésie les documents précédemment évoqués ? :

- le projet de « schéma directeur du foncier » ;
- tout le dossier technique et législatif préparatoire au projet de création du groupe d'intérêt public inspiré du GIRTEC corse ;
- ainsi que, le cas échéant, toute note, étude, avis ou document administratif ayant contribué à leur élaboration ?

Enfin, pouvez-vous nous préciser si le gouvernement entend reprendre, modifier, abandonner ou rendre public le contenu de ces travaux préparatoires, afin que la représentation territoriale puisse exercer pleinement sa mission d'information, de contrôle et de débat sur une question aussi essentielle que celle du foncier en Polynésie française ?

Je vous remercie.



M^{me} Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU
Représentante du groupe TAVINI HUIRAATIRA